

Communauté de communes

# L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loredelabrie.fr](mailto:communaute@loredelabrie.fr)

## SEANCE DU MARDI 30 MAI 2023

N° 29-2023

**Objet : Recomposition des commissions communautaires - Remplacement d'un conseiller communautaire démissionnaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et L 2121-22,

Vu la délibération N° 25-2020 du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 fixant à 8 le nombre de commissions communautaires et en déterminant la composition,

Vu la délibération N° 26-2020 du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 portant désignation des membres des commissions communautaires,

Vu la démission de Monsieur Nizarr BOURCHADA effective à compter du 29 mars 2023,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que Monsieur Nizarr BOURCHADA était membre de deux commissions communautaires,

Considérant que pour respecter la représentation proportionnelle reflétant la composition de l'assemblée délibérante, il convient de remplacer Monsieur Nizarr BOURCHADA au sein des commissions communautaires,

Considérant que les dispositions de l'article 142 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, reprises à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettent aux organes délibérants de procéder à la désignation de leurs représentants à main levée,

Suite de la délibération N° 29-2023

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> :** Remplace Monsieur Nizarr BOURCHADA par Monsieur Roger PENNEC au sein de la commission :

- Vie associative - Jeunesse et Sports.

**Article 2 :** Remplace Monsieur Nizarr BOURCHADA par Monsieur Stéphane COLLON au sein de la commission :

- Communication - Culture.

**Article 3 :** Dit que la composition de ces mêmes commissions reste inchangée s'agissant de ses autres membres.

**Article 4 :** Dit que les commissions communautaires thématiques se composent de la manière suivante :

<b>Commission Finances</b> La présidence est assurée par Madame LABRUYERE
<ul style="list-style-type: none"><li>• MERIAUX Sylvie</li><li>• SERGEANT David</li><li>• DENION Franck</li><li>• WOFYSY Jonathan</li><li>• CHEVALIER Alexandre</li><li>• MORIN Yannick</li><li>• COULOUMY Christophe</li><li>• VILLAÇA Marcel</li><li>• RALLIERE Yves</li><li>• BEZOT Bruno</li><li>• DARMON Charles</li></ul>

<b>Commission Travaux - Urbanisme - Environnement</b> La présidence est assurée par Monsieur DARMON
<ul style="list-style-type: none"><li>• COLLON Stéphane</li><li>• SAUVIGNON Luc</li><li>• DENION Franck</li><li>• WOFYSY Jonathan</li><li>• PRUVOT Thierry</li><li>• MORIN Yannick</li><li>• COULOUMY Christophe</li><li>• VILLAÇA Marcel</li><li>• RALLIERE Yves</li><li>• BEZOT Bruno</li><li>• DARMON Charles</li></ul>

Suite de la délibération N° 29-2023

**Commission Transport & Déplacements**  
La présidence est assurée par Monsieur WOFSY

- COLLON Stéphane
- SAMANIEGO Joseph
- BERNARDO Sylvie
- LABRUYERE Oriana
- CHEVALIER Alexandre
- MORIN Yannick
- ROLLET Sylvie
- VILLAÇA Marcel
- RALLIERE Yves
- VINIT Dominique
- DARMON Charles

**Commission Vie associative - Jeunesse et Sports**  
La présidence est assurée par Monsieur VILLAÇA

- MOLINERIS Martine
- PENNEC Roger
- DUPUY Michel
- GONZAGUE Véronique
- PRUVOT Thierry
- MORIN Yannick
- COULOUMY Christophe
- SANTIN Audrey
- RALLIERE Yves
- BOYER Sandrine
- VINIT Dominique

**Commission Communication - Culture**  
La présidence est assurée par Madame ROLLET

- NOEL Valérie
- COLLON Stéphane
- DENION Franck
- LABRUYERE Oriana
- GONZAGUE Véronique
- MORIN Yannick
- ROLLET Sylvie
- SANTIN Audrey
- RALLIERE Yves
- BOYER Sandrine
- VINIT Dominique

Suite de la délibération N° 29-2023

**Commission Santé - Solidarités - Logement**

La présidence est assurée par Madame BROCHARD - SAUVIGNON

- SERGEANT David
- LAFORGE Bernadette
- DUPUY Michel
- WOFYSY Jonathan
- PRUVOT Thierry
- MORIN Yannick
- ROLLET Sylvie
- VILLAÇA Marcel
- RALLIERE Yves
- BEZOT Bruno
- DARMON Charles

**Commission Développement économique - Emploi**

La présidence est assurée par Monsieur BEZOT

- MERIAUX Sylvie
- FERRER Elyane
- BERNARDO Sylvie
- CHEVALIER Alexandre
- LABRUYERE Oriana
- MORIN Yannick
- ROLLET Sylvie
- SANTIN Audrey
- RALLIERE Yves
- BEZOT Bruno
- DARMON Charles

**Commission Animations**

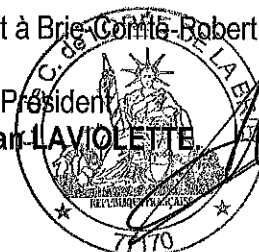
La présidence est assurée par Madame FERRER

- SAMANIEGO Joseph
- NOEL Valérie
- BERNARDO Sylvie
- CHEVALIER Alexandre
- GONZAGUE Véronique
- MORIN Yannick
- COULOUMY Christophe
- SANTIN Audrey
- RALLIERE Yves
- VINIT Dominique
- BOYER Sandrine

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 31 mai 2023.

Le Président  
Jean LAVIOLETTE



Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GONZAGUE (*arrivée avant le vote de la délibération N° 31-2023*), LABRUYERE, LAFORGE, NOEL, ROLLET, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

### Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.  
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.  
Madame SANTIN pouvoir à Monsieur SERGEANT.

### Etaient absents excusés :

Madame MERIAUX.  
Messieurs COULOUMY et MORIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **23** (*de la délibération N° 26-2023 à N° 30-2023*) puis **24** (*de la délibération N° 31-2023 à N° 34-2023*)

Membres excusés et représentés : **3**

Membres absents non représentés : **4** (*de la délibération N° 26-2023 à N° 30-2023*) puis **3** (*de la délibération N° 31-2023 à N° 34-2023*),

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 05 avril 2023.